



## La ville de Nangis

(Seine et Marne) - 8867 habitants - Située à 45 min de Paris

### RECRUTE

### DES AGENTS RECENSEURS (H/F) EN CDD DU 19 JANVIER AU 18 FEVRIER 2023

Du 19 janvier au 18 février 2023, la commune de Nangis doit réaliser le recensement de sa population en partenariat avec l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques). C'est une enquête statistique d'utilité publique que vous réaliserez auprès des habitants.

Elle permet de déterminer la population officielle de la ville, mais, pas seulement. Du nombre d'habitants dépendent, notamment, la construction des équipements collectifs nécessaires (crèches, écoles, hôpitaux, maisons de retraite, etc.), déterminent les programmes de rénovation des quartiers, les logements à développer...autant de projets qui nécessitent une connaissance fine de sa population.

#### VOUS AUREZ POUR MISSION DE :

- Comprendre les consignes contenues dans le manuel remis par l'INSEE et les règles du recensement (2 demi-journées de formation obligatoire -rémunérées- début janvier)
- Effectuer la tournée de reconnaissance (rémunérée) début janvier pour repérer l'ensemble des adresses de son secteur et les faire valider par le coordonnateur communal
- Déposer les documents et les retirer dans délais impartis
- Expliquer ou aider les habitants dans la procédure du recensement en ligne
- Aider les personnes qui en expriment le besoin à compléter les imprimés « papier »
- Rendre compte de l'avancement de son travail au moins une fois par semaine au coordonnateur communal (suivi de l'avancement de la collecte, gestion des difficultés...)
- Vérifier, classer, numérotter, comptabiliser l'ensemble des documents et tenir à jour, avec soin, son carnet de tournée

#### QUALITES ET COMPETENCES REQUISES :

- Être majeur
- Qualités relationnelles
- Adaptabilité, ténacité et autonomie
- Discrétion et rigueur
- Connaissance des outils bureautiques
- Connaissance du territoire de la commune serait un atout
- Bonnes conditions physiques (déplacements pédestres soutenus)
- Permis B et véhicule souhaités
- Posséder un téléphone portable

#### SPECIFICITE DU POSTE :

- Du 3ème jeudi de janvier jusqu'à la fin de la collecte (maximum début mars) :
- Disponibilité quotidienne y compris le samedi toute la journée et éventuellement le dimanche matin afin de permettre le contact avec la population (l'agent recenseur organise lui-même son temps de travail et gère ses horaires en fonction des adresses à recenser)
- Pas de congé pendant toute la durée de la collecte

**REMUNERATION :**

La rémunération est déterminée par délibération.

**Peuvent candidater : Les agents publics, les agents de droit privé, les salariés du secteur privé, les demandeurs d'emploi, les personnes retraitées...**

Merci d'adresser votre candidature à l'attention de Madame le Maire. via [recrutement@mairie-nangis.fr](mailto:recrutement@mairie-nangis.fr)  
**avant le 25 novembre 2022.**

Toute information peut être obtenue auprès de Mme Isabelle ROCHEREAU, Directrice du service des Affaires Générales au 01 64 60 52 51, ou de Mme Julie LEFEBVRE, coordonnatrice communale au 01 64 60 52 01